

Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième

Le 31/01/2023

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision arbitraire, aucunement concertée, est en tout point inacceptable. D'une part, elle retire aux élèves la possibilité de consolider dès leur entrée au collège de nombreuses notions parfois insuffisamment abordées au primaire et qui concourent de façon indéniable à une meilleure compréhension du monde qui les entoure. Cet enseignement de Technologie, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « sciences et technologie », serait ainsi amputé en toute incohérence de l'un de ses piliers sur la dernière année du cycle 3 en Sixième, avant de réapparaître en Cinquième et sur l'ensemble du cycle 4. En apportant dès la Sixième des savoirs dans les domaines notamment des objets techniques, des matériaux, des énergies, en développant des savoir-faire et savoir-être liés aux démarches expérimentales et de projet, l'enseignement de la technologie a toute sa place parmi les disciplines indispensables à la culture générale commune que doit acquérir tout élève. De même, son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordial et ne peut être remis en question. La fracture numérique est réelle et très importante ! De nombreux élèves ne sont équipés à la maison que d'une tablette ou d'un smartphone et beaucoup arrivent au collège sans jamais avoir utilisé un ordinateur. Il n'est pas rare de voir un élève de sixième appuyer sur l'écran pour essayer de démarrer un poste informatique parce qu'il ne sait tout simplement pas que le bouton marche/arrêt se trouve sur l'unité centrale. Dès le début de l'année de sixième, les élèves apprennent à utiliser les postes informatiques et à se connecter aux nombreux outils mis à leur disposition : réseau, Toutatice, Pronote, etc. Cet apprentissage est absolument nécessaire pour la suite de leur scolarité. Qui s'en chargera désormais ? Faudra-t-il attendre l'année de 5e que les élèves retrouvent dans leur emploi du temps l'enseignement de la technologie ? La question reste sans réponse alors même que le Ministère a annoncé la mise en place d'une attestation de sensibilisation au numérique PIX 6 e . D'autre part et pour compenser cette suppression, l'annonce d'une « revalorisation » de l'enseignement de la Technologie sur le cycle 4 paraît bien imprécise et incongrue. Si la suppression de la technologie sur le niveau 6e est effective à partir de la rentrée prochaine, la « revalorisation » annoncée n'est prévue que pour 2024 ! En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires pour rester sur une logique de « moyens constants » ? Cette annonce à proximité du vote en conseil d'administration des DHG dans les collèges met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements. Comment peuton travailler sur la répartition des heures alors même qu'aucun texte officiel ne confirme la suppression de la technologie. Si la technologie est supprimée en Sixième, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quoi qu'il en soit, cette volonté du ministre met clairement en péril les postes d'un très grand nombre de professeurs de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, voire être victimes d'une mesure de carte scolaire. Comble du mépris du Ministère pour ces personnels, on ose leur suggérer qu'ils pourraient cependant assurer les heures de soutien en Mathématiques ou Français, à savoir des champs disciplinaires pour lesquels ils n'ont pas été formés. Cette annonce est pour nous là aussi une aberration et démontre bien le désintérêt du Ministère pour garantir la qualité des apprentissages normalement due aux élèves et tant vantée à leurs parents. Pour conclure, cette décision arbitraire, incohérente et impromptue n'est assurément au final qu'une mesure purement comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1er degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Là encore, elle

démontre le peu de considération de notre Ministère pour les équipes enseignantes, de direction, mais en tout premier lieu pour les élèves. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet ou ne l'impose à ce jour. En vous remerciant de votre soutien Les représentants des personnels enseignants, éducatifs et de vie Scolaire